

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2011



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

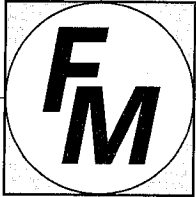
ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2011

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN	1
RÉSULTATS	2
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	3
BILAN	4
FLUX DE TRÉSORERIE	5
NOTES COMPLÉMENTAIRES	6 à 11





FRANÇOIS MÉNARD, C.A., FCMA, M.FISC.

2260 est Boul. de la Concorde, Laval (Québec) H7E 2A7
Tél.: (514) 383-2424 Téléc.: (450) 668-1808

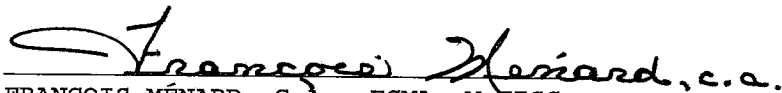
RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux membres du
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

J'ai procédé à l'examen du bilan de CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL au 31 mars 2011, et des états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Mon examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues au Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui m'ont été fournis par l'organisme.

Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, je n'exprime pas d'opinion d'auditeur sur ces états financiers.

Au cours de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus au Canada.


FRANÇOIS MÉNARD, C.A., FCMA, M.FISC.

Par François Ménard, CA auditeur

Laval, le 2 juin 2011

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011
(non audité)

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
PRODUITS		
Subventions		
MDDEP	156 500 \$	105 000 \$
Ici on recycle	10 000	10 000
Ville de Laval	12 500	-
Conférence des élus de Laval	5 000	-
Laval Technopole	500	-
Emploi Carrière Été	9 279	-
Autres subventions	<u>42</u>	<u>6 500</u>
	193 821	121 500
Services externes	3 929	6 888
Cotisations des membres	1 470	1 330
Intérêts	313	129
Dons et autres revenus	<u>304</u>	<u>5</u>
	<u>199 837</u>	<u>129 852</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	120 232	84 463
Assurances, taxes et permis	1 446	1 355
Cotisation et abonnements	1 737	1 000
Déplacement et représentations	4 958	3 635
Fournitures de bureau	5 614	4 034
Honoraires professionnels	7 291	3 045
Intérêts et frais bancaire	240	421
Mobilier et équipement	6 448	364
Télécommunications	1 753	3 600
Taxes de vente non remboursables	<u>1 660</u>	<u>-</u>
	<u>151 379</u>	<u>101 917</u>
BÉNÉFICE NET	<u><u>48 458</u></u> \$	<u><u>27 935</u></u> \$

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011
(non audité)

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
SOLDE AU DÉBUT	43 582 \$	15 647 \$
AJOUTER		
Bénéfice net	<u>48 458</u>	<u>27 935</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>92 040</u></u> \$	<u><u>43 582</u></u> \$

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

BILAN

31 MARS 2011
(non audité)

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	3 285 \$	1 494 \$
Placements temporaires	80 280	40 000
Débiteurs (note 3)	1 625	12 141
Subventions à recevoir	15 000	-
Frais imputables au prochain exercice	<u>729</u>	<u>717</u>
	<u>100 919 \$</u>	<u>54 352 \$</u>
 PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 4)	8 879 \$	10 770 \$
 ACTIFS NETS		
Actifs nets	<u>92 040</u>	<u>43 582</u>
	<u>100 919 \$</u>	<u>54 352 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



_____, administrateur

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011
(non audité)

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
EXPLOITATION (note 5)		
Bénéfice net	<u>48 458</u> \$	<u>27 935</u> \$
Variation d'éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	10 516	(10 917)
Subventions à recevoir	(15 000)	4 700
Frais imputables au prochain exercice	(12)	(87)
Créditeurs	<u>(1 891)</u>	<u>(4 313)</u>
	<u>(6 387)</u>	<u>(10 617)</u>
	<u>42 071</u>	<u>17 318</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	42 071	17 318
TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>41 494</u>	<u>24 176</u>
TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>83 565</u></u> \$	<u><u>41 494</u></u> \$

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2011
(non audité)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil régional de l'environnement de Laval est un organisme constitué en vertu de la Partie III des compagnies du Québec.

Ses objets sont les suivants :

assurer le regroupement, la coordination et la concertation des corporations, des organismes et des individus de Laval intéressés à la protection et la mise en valeur de l'environnement;

être le porte-parole de la pensée régionale en ce qui concerne l'environnement auprès de toutes les instances pertinentes;

favoriser la mise en place de comités locaux en leur fournissant un appui technique, matériel, scientifique et moral;

sensibiliser les citoyens à leurs droits, obligations et responsabilités en matière d'environnement;

faire des recommandations sur l'adoption des règlements concernant l'environnement et veiller à ce que les politiques de protection de l'environnement soient intégrées aux politiques d'aménagement du territoire;

imprimer, publier, éditer et distribuer un journal ou un périodique et plus généralement diffuser tous les renseignements se rapportant à l'environnement;

recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeur mobilière et immobilière et administrer le tout;

organiser des campagnes de financement dans le but de recueillir des fonds pour des projets environnementaux;

élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action, en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux et d'assurer le développement durable de la région;

fournir des services de toute nature en relation avec les buts du Conseil régional de l'environnement de Laval.

L'organisme est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2011
(non audité)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés dans la période à laquelle les charges sont engagées. Les produits sont constatés à titre de débiteurs lorsqu'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actifs et de passifs éventuels ainsi que le montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Apports reçus sous forme de service

Le fonctionnement de l'organisme dépend, en partie, des services de nombreux bénévoles. Du fait que l'organisme ne se procure pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas pris en considération dans ces états financiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont acquises.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'organisme. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification

Encaisse	Détenus à des fins de transactions
Débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs	Autres passifs

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 MARS 2011
(non audité)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**Détenus à des fins de transaction**

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif et du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

L'organisme utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 MARS 2011
(non audité)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**Risques financiers**

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers relève de la direction.

L'organisme ne conclut pas de contrats visant les instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers sont les suivants :

Risque de taux d'intérêts

L'organisme n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas d'intérêts.

Risque de liquidités

L'organisme gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie provisionnels et réels en gérant les échéances des actifs et passifs financiers.

Risque de crédit

Il y a concentration du risque lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations.

Pour l'organisme, les risques de crédit provient principalement des débiteurs. L'organisme n'exige pas de garantie de ses clients. De plus, le solde des débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'organisme aux créances douteuses n'est pas importante.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2011
(non audité)

3. DÉBITEURS

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Comptes à recevoir	-	10 500 \$
Taxes de vente à recevoir	<u>1 625</u>	<u>1 641</u>
	<u>1 625 \$</u>	<u>12 141 \$</u>

4. CRÉDITEURS

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Créditeurs et frais courus à payer	-	2 238 \$
Salaires et vacances courus à payer	<u>8 879</u>	<u>8 532</u>
	<u>8 879 \$</u>	<u>10 770 \$</u>

5. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR LES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Intérêts payés	240 \$	421 \$
----------------	--------	--------

6. INSTRUMENT FINANCIER

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La direction estime que l'organisme n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêts, de liquidités et de crédits importants provenant de ces instruments financiers.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2011
(non audité)

7. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'organisme sont de préserver sa capacité de poursuivre sa mission de protection de l'environnement.

L'organisme n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.